

INVESTIR.CH

THINK OUTSIDE THE BOX



INVITES, NEWS

Et si on taxait le capital, non les revenus?

Par Drazen Turujlija • Le 6 octobre 2016

Depuis quelque temps maintenant, nous sommes témoins d'un acharnement thérapeutique de la part des banques centrales destiné à ramener à la vie une économie moribonde à coup de milliards injectés dans le circuit et au moyen d'une politique des taux négatifs. L'objectif affiché, nous dit-on, est de relancer la croissance par l'augmentation de la consommation des ménages et celle des investissements. Un objectif éminemment respectable, seulement voilà, cela ne marche pas et tout le monde feint de ne pas comprendre pourquoi. Osons alors une explication qui nous paraît rationnelle.

Lorsque les salaires réels stagnent (*i*), que le revenu restant disponible après la satisfaction des besoins existentiels est confisqué au moyen de l'impôt sur le revenu (*ii*) et que la mort imminente de l'état providence fait comprendre au peuple que désormais c'est chacun pour soi (*iii*), les uns se retrouvent privés de moyens pour consommer, tandis que les autres préfèrent épargner en prévision des mauvais jours. Lorsqu'en outre, pour un sou investi un sou gagné est amputé d'un impôt au niveau de la société puis entre les mains de l'actionnaire

(double imposition économique), la prise de risque ne se justifie plus et les investissements flétrissent. Dans ces conditions, d'énormes quantités d'argent frais déversées dans l'économie par les banques centrales servent avant tout à financer la spéculation et à alimenter les futures bulles. La croissance et l'inflation restent proches de zéro et seul un changement du paradigme fiscal dominant, consistant actuellement à taxer les revenus et à exonérer le capital, apparaît comme une solution potentiellement efficace.

Suppression des impôts frappant les revenus

Les impôts frappant les revenus, à savoir l'impôt sur les sociétés et l'impôt progressif sur les revenus des personnes physiques, sont de vieux impôts peu efficaces et mités par d'innombrables niches fiscales défendues par différents groupes de pression qui s'opposent à toute réforme. Ils sont en outre sujets à l'optimisation fiscale de plus en plus sophistiquée de la part des contribuables, diminuant largement leur rendement. Ils s'opposent enfin à la fois à la constitution de l'épargne et à l'accumulation des capitaux. Leur suppression permettrait à chacun de bénéficier pleinement des fruits de son travail et de s'enrichir, libérant par la même le pouvoir d'achat et relançant la consommation. Les choix économiques du contribuable ne seraient plus influencés par différentes incitations fiscales qui plombent les finances publiques. La fraude et l'évasion fiscale n'auraient plus aucun sens, tout comme l'existence de couteux dispositifs juridiques les réprimant. Les économies ainsi faites, ajoutées à une augmentation prévisible des recettes de la TVA (l'impôt de loin le plus rentable) financerait une partie du manque à gagner lié à la suppression des impôts précités. Le reste de la facture serait couvert par l'instauration d'un impôt sur le capital.

Instauration d'un impôt sur le capital

La grande majorité des états, à de rares exceptions près, préfère taxer les revenus du capital et exonérer le capital lui-même. Dans ces conditions, un contribuable est tenté de faire dormir son capital, en le rendant au passage économiquement inutile, afin de ne pas alourdir sa facture fiscale. Le changement de paradigme, consistant à taxer le capital et à exonérer les revenus, obligeraient un contribuable rationnel à placer ou à faire travailler ce capital afin de le préserver, favorisant ainsi les investissements nécessaires à la croissance. Cela permettrait de protéger la richesse en formation, pour ne taxer que la richesse acquise. Comme le proposait Maurice Allais (économiste français, prix Nobel d'économie), cet impôt sur le capital viserait uniquement les actifs permettant de dégager une rente ou les intérêts purs, à savoir des revenus qui ne correspondent à aucun service rendu à la collectivité (par exemple une plus-value immobilière). Il devrait ainsi frapper (au taux de 2%) uniquement les biens physiques (immeubles, biens de luxe, œuvres d'arts etc.), en épargnant les biens incorporels (brevets, droits d'auteur, créances, titres) et le dépôt à vue de liquidités. A cet égard, il serait différent de l'impôt sur la fortune, actuellement prélevé dans certains pays comme la Suisse, qui est un impôt antiéconomique en ce qu'il frappe l'ensemble du patrimoine.

Mise en place de la réforme

L'idée de remplacer les impôts frappant les revenus par un impôt sur le capital n'est pas nouvelle, mais elle n'a jamais été mise en pratique. Son défaut fatal est de ne convenir ni aux libéraux ni aux socialistes. Les premiers dénoncent une atteinte à la capacité productive par la diminution de l'épargne nécessaire aux futurs investissements, alors que les seconds s'opposent à la suppression concomitante (*i*) du seul impôt véritablement

« redistributif » qui frappe davantage les riches (impôt progressif sur les revenus des personnes physiques) et (*ii*) d'un impôt censé limiter le pouvoir des multinationales (impôt sur les sociétés). Devant l'impertinence de tels arguments, plus dogmatiques que rationnels, on se dit qu'il faudrait faire un ballon d'essai et voir si une telle réforme peut donner des résultats probants. Après tout, permettre à chacun de garder l'intégralité des fruits de son travail peut difficilement être moins sensé que de vouloir allouer un revenu de base inconditionnel à tout le monde...



Drazen Turujlja

Wealth & Tax Planner,
Reyl Prime Solutions

Source: <http://investir.ch/2016/10/et-si-on-taxait-le-capital-non-les-revenus/>